



PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 20 décembre 2018

LEVEE DES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU EN HAUTE-SAÔNE

Les précipitations de début décembre ont permis une remise à niveau des cours d'eau. Avec une évapotranspiration réduite, les dernières pluies confirment la remontée de l'indice d'humidité des sols, même si cette hausse est plus lente en Haute-Saône que dans les autres départements de la région.

Les temps de réaction entre les eaux de surface et les eaux souterraines étant différents, et bien que la recharge des nappes s'amorce également, il faudra du temps pour revenir à une situation normale.

Globalement, les niveaux des nappes restent encore à des valeurs inférieures aux minimas observés sur les années antérieures.

Quelques difficultés d'approvisionnement en eau potable de communes subsistent.

En conséquence, l'arrêté préfectoral portant limitation provisoire des usages de l'eau de niveau 2 « alerte renforcée » du 30 novembre 2018 est abrogé et entraîne la levée des mesures de restriction des usages de l'eau.

Les vidanges d'étangs dans des cours d'eau de deuxième catégorie sont désormais possibles, en maîtrisant les débits de fuite et de remplissage, et après déclaration au service Environnement et Risques de la Direction Départementale des Territoires à l'adresse électronique : ddt-ser@haute-saone.gouv.fr.

Bien qu'en légère amélioration, la situation reste préoccupante pour l'année 2019 si un tel épisode de sécheresse venait à se reproduire. Ces conditions climatiques exceptionnelles rappellent que **l'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver continuellement la ressource.**

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr

Communiqué de presse